L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 MAI 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 MAI.

CANAL CARONDELET.

Le Canal Carondelet restera-t-il long temps encore à l'état de mare? La loi votée pendant la dernière session de la Législature ne sera-t-elle jamais mise à exécution? Nous aurions voulu voir transférer le bail de la présente compagnie à une autre société, composée d'hommes entreprenants et possédant des capitaux. La législature en a décidé autrement, mais au moins elle a cherché par un autre moyen à répondre aux vœux des habitans de la Nouvelle-Orléans. Elle a ordonné que la présente compagnie fut dépossédée légalement de son privilège, et que le canal fut adjugé pour une période de vingt ans à tout individu ou à toute société qui consentirait à se charger des travaux d'amélioration indiqués d'avance dans un rapport de l'ingénieur d'Etat. Cette loi ne vaut pas celle qui avait d'abord été présentée au Sénat et qui autorisait la compagnie à céder son privilège, mais enfin nous l'aimons mieux, telle qu'elle est, que la continuation de l'état de choses actuel. C'est pourquoi nous prendrons la liberté d'appeler l'attention du Gouverneur et de l'avocat-général sur la 1re section:

"Le Gouverneur devra, *immédiatement après la passation de cet acte*, requérir l'avocat-général d'intenter des poursuites contre la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour obtenir la forfaiture de la charte de la dite compagnie, annuler le privilège et prendre [illegible] nom de l'Etat, du Bayou St-Jean [illegible] Carondelet."

Or, comme le bill a été [illegible] assez longtemps, et que [illegible] pas encore, que nous sachions [illegible] nécessaires pour instituer [illegible] vons en conclure que l'on n'a [illegible] jusqu'à ce moment. [illegible] tive: pourquoi ne s'y [illegible] gouverneur a-t-il oublié [illegible] général, pour nous servir [illegible] ou bien ce dernier magistrat [illegible] comptable d'institutions [illegible]. Nous [illegible]

[illegible]

Pour ce qui est du canal Carondelet [illegible] sans doute pas aux lieu et place de la Compagnie dépossédée, mais il [illegible] avoir retiré les privilèges de celle-ci [illegible] les travaux que devront exécuter les adjudicataires ou preneurs du Canal. [illegible] son droit et il ne pouvait [illegible] exercer, mais il eut mieux valu [illegible] se réaliser le premier projet. [illegible] monde y eut gagné, et au lieu de travail [illegible] exécution est maintenant fort problématique, nous aurions eu des améliorations réelles qui [illegible] relevé le commerce languissant de la [illegible] Municipalité, triplé la valeur des propriétés [illegible] dans le faubourg Tremé, et [illegible] des inférieures de cette portion de la ville [illegible] rivages du lac Pontchartrain.

Mais il ne s'agit pas de [illegible] puisqu'il y a une loi nous [illegible] soit mise à exécution. [illegible] général tasse son devoir.

Puisque nous sommes sur [illegible] sujet, nous croyons utile de reproduire [illegible] du bill:

"Aussitôt que jugement aura [illegible] contre la dite compagnie, le Gouverneur [illegible] l'Ingénieur de l'Etat d'annoncer le Bayou St-Jean et le Canal Carondelet à l'effet de s'assurer des réparations, améliorations et élargissements qu'il conviendra de faire pour rendre le dit Bayou et le dit Canal navigables en même temps qu'utiles et convenables au commerce et d'établir le coût probable des dépenses nécessaires pour réparer, améliorer et élargir le dit bayou et le dit canal; d'en faire son rapport au Gouverneur accompagné d'un plan faisant voir les réparations, les améliorations et élargissement qu'il conviendra de faire; sur ce, le Gouverneur donnera avis dans deux gazettes au moins publiées dans la ville de la Nile-Orléans, qu'il est prêt à recevoir des propositions pour la location à bail du dit bayou et du dit Canal Carondelet, pour un laps de temps qui n'excédera pas vingt ans, à toute personne, à toute compagnie ou à tout corps politique, constitué à cet effet en vertu de la loi générale de cet Etat, qui voudrait prendre le dit bail aux conditions suivantes, savoir: Que les fermiers devront entreprendre et achever [illegible] date du dit bail, toutes les réparations, les améliorations, les augmentations et les agrandissements que l'Ingénieur de l'Etat aura recommandés comme étant nécessaires et convenables pour rendre facile la navigation du dit Bayou St-Jean et du dit Canal Carondelet, et devront rendre à l'Etat le dit Bayou St-Jean et le dit Canal Carondelet, à l'expiration du dit bail, en bon état; et le gouverneur devra exiger des dits fermiers une obligation avec cinq cautions solvables, de la somme de cinquante mille piastres, pour garantir l'exécution fidèle des conditions stipulées dans le dit bail."

AFFAIRE REY.

Voilà encore [illegible] Nouveau sur le tapis. Après l'enquête [illegible] de l'été dernier devant une cour [illegible] des Etats-Unis, après le renvoi de la plainte du Consul espagnol, par le grand jury de la cour fédérale, arrive maintenant le procès des accusés Llorente, McConnell, Eagle et Marie, prévenus d'avoir [illegible] l'enlèvement de Rey à l'instigation de Don [illegible] de España. On se souvient [illegible] avait [illegible] suite de l'absence de quelques [illegible].

[illegible] McConnell et Marie se présentent [illegible]. Llorente et Eagle ayant [illegible] prononcer la forfaiture de [illegible].

[illegible] et T. W. Collins sont au banc [illegible]. L'avocat du district poursuit [illegible] l'Etat.

[illegible]

'est opéré mon enlèvement. Je me dirigeai avec Llorente vers un café situé sur la Levée, lorsque chemin faisant, nous fûmes abordés par le nommé Marie.

Cet individu et Marie ont aidé à me traîner de vive force à bord de la goëlette, car je n'y suis pas allé volontairement. J'étais habillé de noir à l'exception de mon gilet qui était d'une couleur claire. Sur la goëlette je vis un passager à qui je demandai du vin. Celui-ci appela le maître-d'hôtel qui me servit. Peu après un individu qui me sembla devoir être le capitaine entra dans la cabine. Je lui demandai s'il était le capitaine et il me répondit que oui. Je voulais savoir s'il avait un passe-port pour moi. Il me dit que non, mais qu'on lui avait remis une lettre qui me concernait et qui était adressée au señor Sandoral, secrétaire politique de Cuba. Nous fîmes la traversée en onze ou douze jours. Je n'avais avec moi ni bagages ni vêtements. Je le répète, j'ai été mené à bord contre mon gré. La goëlette est partie dans la soirée du 5 juillet.

Contre-examen de Rey.—Je suis né dans la province de Gallicie, en Espagne, et je me suis rendu en 1841 à la Havane où j'ai obtenu l'emploi de second geolier d'une des prisons de la ville. Le 31 mars, j'abandonnai mon poste avec Villaverde et Fernandez, deux détenus à qui j'ouvris les portes de la prison, et j'arrivai à la Nouvelle-Orléans au commencement d'avril [illegible] de Fernandez avec qui je restai [illegible]. Fernandez étant parti [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Larue.—Je [illegible] Le Juge.—Shérif [illegible] la défense.

Le shérif s'approchant [illegible] M. Larue lui dit de [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Larue déclare sous serment [illegible] l'intention de manquer de respect envers la Cour, je lui remettrai peut-être la prime que je viens de prononcer contre lui.

M. Larue rentre dans l'enceinte de la Cour, accompagné du shérif, et prête serment entre les mains du greffier. Interrogé par le juge, il répond qu'il respecte les tribunaux de son pays et qu'il n'a pas pu avoir l'intention de manquer de respect à la Cour.

Le Juge: — Continuez à interroger le témoin.

L'interrogatoire de Rey se poursuit, et le témoin se retire enfin après avoir été trois heures sur la sellette.

On procède à l'examen des témoins à décharge et à 10 heures 3/4, le Jury se retire dans la salle des délibérations.

HAVANE.

Le steamer *Guadalquivir*, venant de la Havane, nous a apporté hier des journaux de cette ville jusqu'au 15 courant. Les ravages du choléra augmentent chaque jour, mais on ne saurait préciser le nombre des victimes, car les autorités ne font pas de relevé mortuaire.

Les feuilles havanaises ne disent pas un mot de l'expédition partie des ports américains, mais nous savons que la plus vive agitation règne dans la métropole de Cuba.

La frégate à vapeur *Pizarro*, venant de Cadix, est entrée le 10 dans le port de la Havane; elle avait à bord le lieutenant-général comte de Mirasol; le capitaine de cavalerie, Don Antonio Doral; le feld-maréchal, Don Cayetano Garcia Olloqui; le colonel du génie, Don Antonio Maria del Val; le colonel d'infanterie, Don Thomas O'Rian; le lieutenant-colonel du génie, Juan Muñoz; le capitaine Jose Campoz; un employé du trésor, Don Jose Loñozniploze; Ulysses Fernandez, attaché d'ambassade à Mexico; Don Manuel Iñigo Viera, et deux aides-de-camp du général Mirasol, Manuel Garcia et Pablo Bayle.

La loterie royale a été tirée le 11. Voici les numéros qui ont gagné les principaux lots:

Nos 8,755	$100,000	Nos 12,714	2,000
8,598	50,000	6,284	1,000
17,665	16,000	10,566	1,000
18,078	8,000	14,032	1,000
10,507	4,000	15,420	1,000
2,838	2,000.		

Theatre d'Orleans.—Les amis de l'art à la Nile-Orléans se rappelleront que la représentation de ce soir est au bénéfice de la Direction du Théâtre. Presque toutes les places sont prises. Qu'on se hâte!

Carte de Cuba—M. Thomas W. Wilson, ancien éditeur du Prix-Courant de la Havane, nous a transmis un exemplaire de la carte de Cuba qu'il vient d'exécuter sur une échelle moyenne. Les cartes sont en vente dans les principales librairies.

La crue des rivières.— Presque toutes les rivières qui se jettent dans le Mississipi continuent à grossir. La Rivière Rouge monte lentement. La crue du [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

Le Théâtre [illegible]

L'orage [illegible] Plus de crainte [illegible] gnait de ne [illegible] vu se dissiper [illegible] pourra encore [illegible] salle du théâtre [illegible] on, tout terminé; [illegible] toute une saison [illegible] Ce soir, à la représentation [illegible] par les habitués [illegible] bouquets [illegible]

[illegible]

Hier c'était M. E. Prévost qui nous faisait ses adieux dans un des plus brillants concerts qui aient été donnés cette année. Parmi les morts Bethoven et Donizetti, parmi les vivants Strakosch et Wallace ont fourni des œuvres diverses de leur génie et tous ont applaudi les compositions et leurs intelligens interprètes. Aussi Strakosch et Wallace ont-ils eu double part.

Ce soir c'est la représentation extraordinaire offerte au Directeur, et la magnifique partition du Prophète.

Puis, avec les dernières lueurs de l'incendie du palais de Munster, les chants harmonieux iront mourir dans les loges abandonnées; le silence et l'ombre régneront dans l'enceinte naguère encore resplendissante: alors il nous faudra renoncer à tout ce qui animait la ville; il faudra fuir les rayons d'un soleil trop ardent et les brises dangereuses de l'été.

Plus de ces douces réunions dans des salons cités par l'esprit et la beauté qui y règnent sans partage; plus de ces bals joyeux où brillent tant de jeunes femmes, tout va nous quitter, sourires, grâces, plaisirs et doux espoir. Adieu, saison des rêves d'amour et des tendres confidences; adieu, aquilon regretté, dont le souffle retenait en notre enceinte tant de joie et de jeunesse: adieu, vous voilà donc disparus!

Et vous, douces charmeresses, femmes à l'esprit charmant, aux traits gracieux, à la coquetterie naïve et toujours ravissante; vous, dont notre plume hardie osa parfois esquisser le portrait et rappeler la beauté; vous toutes, reines [illegible]

[illegible]

[illegible] que nous avons appris à [illegible]

[illegible]

JACQUES DE R....

[illegible] au THEATRE ST-CHARLES [illegible] *Lucie* fourniront leur [illegible] cette soirée, donnée au bénéfice [illegible] de notre ville [illegible] *Violette*, chan[illegible] le nom que nous [illegible]

Chronique locale.

[illegible]

FEUILLETON.

Mémoires d'Outre-Tombe.

[illegible] Pierre.

[illegible] l'an 431 [illegible]

[illegible]

Une des plus épouvantables pestes fut celle de Constantinople au cinquième siècle, sous le règne de Justinien: Le christianisme avait déjà modifié l'imagination des peuples et donné un nouveau caractère à une calamité, de même qu'il avait changé la poésie; les malades croyaient voir errer autour d'eux des spectres et entendre des voix menaçantes.

La peste noire du quatorzième siècle, connue sous le nom de *la mort noire*, prit naissance à la Chine, on s'imagina qu'elle courait sous la forme d'une vapeur de feu en répandant une odeur infecte. Elle emporta les quatre cinquièmes des habitans de l'Europe.

En 1576 descendit sur Milan la contagion qui rendit immortelle la charité de saint Charles Borromée. Cinquante-quatre ans plus tard, en 1630, cette malheureuse ville fut encore exposée aux calamités dont Manzoni a fait une peinture bien supérieure au célèbre tableau de Boccace.

En 1660 le fléau se renouvela en Europe, et dans ces deux pestes de 1629 et 1660, se reproduisirent les mêmes symptômes de délire de la peste de Constantinople.

"Marseille, dit M. Lemontey, sortait en 1720 du sein des fêtes qui avaient signalé le passage de mademoiselle de Valois, mariée au duc de Modène. A côté de ces galères encore décorées de guirlandes et chargées de musiciens, flottaient quelques vaisseaux apportant des ports de la Syrie le plus terrible calamité."

Le navire, fatal dont parle M. Lemontey, ayant exhibé une patente nette, fut admis au moment à la pratique. Ce moment suffit pour empoisonner l'air, un orage accrut le mal et la peste [illegible] à coups de tonnerre.

Les portes de la ville et les fenêtres des maisons furent fermées. Au milieu du silence général on entendait quelquefois une fenêtre s'ouvrir [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris, rue d'Enfer, Mai, 1832.

[illegible] Delta du Gange [illegible]

[illegible]

perpétuelle, le viatique porté de maison en maison avec des cierges et des sonnettes, les cloches ne cessant de faire entendre le glas funèbre, les moines, un crucifix à la main, appelant dans les carrefours le peuple à la pénitence, prêchant la colère et le jugement de Dieu, manifestés sur les cadavres déjà noircis par le feu de l'enfer.

Puis les boutiques fermées, le pontife entouré de son clergé, allant, avec chaque curé à la tête de sa paroisse, prendre la châsse de sainte Geneviève; les saintes reliques promenées autour de la ville, précédées de la longue procession des divers ordres religieux, confréries, corps de métiers, congrégations de pénitens, théories de femmes voilées, écoliers de l'université, desservans des hospices, soldats sans armes ou les piques renversées; le *Miserere* chanté par les prêtres, se mêlant aux cantiques des jeunes filles et des enfans; tous, à certains signaux, se prosternant en silence et se relevant pour faire entendre de nouvelles plaintes.

Rien de tout cela: le choléra nous est arrivé dans un siècle de philanthropie, d'incrédulité, de journaux, d'administration matérielle. Ce fléau sans imagination n'a rencontré ni vieux cloîtres, ni religieux, ni caveaux, ni tombes gothiques; comme la terreur de 1793, il s'est promené d'un air moqueur à la clarté du jour, dans un monde tout neuf, accompagné de son bulletin, qui racontait les remèdes qu'on avait employés contre lui, le nombre des victimes qu'il avait faites, où il en était, l'espoir qu'on avait de le voir encore finir, les précautions qu'on devait prendre pour se mettre à l'abri, ce qu'il fallait manger, comment il était bon de se vêtir. Et chacun continuait de vaquer à ses affaires, et les salles de spectacles étaient pleines. J'ai vu des ivrognes à la barrière, assis devant la porte du cabaret, buvant sur une petite table de bois et disant en élevant leur verre: "A ta santé, *Morbus!*" Morbus, par reconnaissance, accourait, et ils tombaient morts sous la table. Les enfans jouaient au *choléra*, qu'ils appelaient le *Nicolas-Morbus* et le *scélérat Morbus*. Le choléra avait pourtant sa terreur: un brillant soleil, l'indifférence de la foule [illegible] donnaient à ces jours de peste un caractère [illegible] et une autre sorte d'épouvante. On sentait un malaise dans tous les membres; un vent du nord, sec et froid, vous desséchait; l'air avait une certaine saveur métallique qui prenait à la gorge. Dans la rue du Cherche-Midi, des fourgons du dépôt d'artillerie faisaient le service des cadavres. Dans la rue de Sèvres, complètement dévastée, surtout d'un côté, les corbillards allaient et venaient de porte en porte; ils ne pouvaient suffire aux demandes; on leur criait par les fenêtres: "Corbillard, ici!" Le cocher répondait qu'il était chargé et ne pouvait servir tout le monde. Un de mes amis, M. Pouqueville, venant dîner chez moi le jour de Pâques, arrivé au boulevard du Mont-Parnasse, fut arrêté par une succession de bières, presque toutes portées à bras. Il aperçut, dans cette procession, le cercueil d'une jeune fille sur lequel était déposée une couronne de fleurs blanches. Une odeur de chlore formait une atmosphère empestée à la suite de cette ambulante fleurie.

Sur la place de la Bourse, où se réunissaient des cortèges d'ouvriers en chantant la *Parisienne*, on vit souvent jusqu'à onze heures du soir défiler des enterrements vers le cimetière Montmartre, à la lueur de torches de goudron. Le Pont-Neuf était encombré de brancards chargés de malades pour les hôpitaux ou de morts expirés dans le trajet. Le péage cessa quelques jours sur le pont des Arts. Les échoppes disparurent, et, comme le vent de nord-est soufflait, tous les étalagistes et toutes les boutiques des quais fermèrent. On rencontrait des voitures enveloppées d'une banne et précédées d'un corbeau ayant en tête un officier de l'état civil, vêtu d'un habit de deuil, tenant une liste à la main. Ces tabellions manquèrent; on fut obligé d'en appeler de Saint Germain, de La Villette, de Saint-Cloud. Ailleurs les corbillards étaient encombrés de cinq ou six cercueils retenus par des cordes. Des omnibus et des fiacres servaient au même usage; il n'était pas rare de voir un cabriolet orné d'un mort couché sur sa devantière. Quelques décédés étaient présentés aux églises; un prêtre jetait de l'eau bénite sur ces fidèles de l'éternité réunis.

A Athènes, le peuple crut que les puits voisins du Pirée avaient été empoisonnés; à Paris, on accusa les marchands d'empoisonner le vin, les liqueurs, les dragées et les comestibles. Plusieurs individus furent déchirés, traînés dans le ruisseau, précipités dans la Seine. L'autorité a eu à se reprocher des avis maladroits ou coupables.

Comment le fléau, étincelle électrique, passa-t-il de Londres à Paris? on ne saurait expliquer. Cette mort fantasque s'attache souvent à un point du sol, à une maison, et laisse sans y toucher les alentours de ce point infecté; puis elle revient sur ses pas et reprend ce qu'elle avait oublié. Une nuit je me sentis attaqué; je fus saisi d'un frisson avec des crampes dans les jambes; je ne voulus pas sonner de peur d'effrayer madame de Chateaubriand. Je me levai; je chargeai mon lit de tout ce que je rencontrai dans la chambre, et, me remettant sous mes couvertures, une sueur abondante me tira d'affaire. Mais je demeurai faible, et ce fut dans cet état de malaise que je fus forcé d'écrire ma brochure sur les 12,000 francs de madame la duchesse de Berry.

Je n'aurais pas été trop fâché de m'en aller emporté sous le bras de ce fils aîné du Vacheron, dont le regard lumineux tua Bonaparte sur son rocher, à l'entrée de la mer des Indes. Si tous les hommes atteints d'une contagion générale venaient à mourir, qu'arriverait-il? Rien: la terre, dépeuplée, continuerait sa course solitaire, sans avoir besoin d'autre astronome pour compter ses pas que celui qui les a mesurés de toute éternité; elle ne présenterait aucun changement aux habitans des autres planètes; ils la verraient accomplir ses fonctions accoutumées; sur sa surface, nos petits travaux, nos villes, nos monuments seraient remplacés par des forêts rendues à la souveraineté des lions; aucun vide ne se manifesterait dans l'univers. Et cependant il y aurait de moins cette intelligence humaine qui sait les astres et s'élève jusqu'à la connaissance de leur auteur. Qu'êtes-vous donc, ô immensité des œuvres de Dieu, où le génie de l'homme, qui équivaut à la nature entière, s'il venait à disparaître, ne ferait pas plus faute que le moindre atome retranché de la création!

LES 12,000 FRANCS DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY.

Paris, rue d'Enfer, mai 1832.

Madame de Berry a son petit conseil à Paris, comme Charles X a le sien: on recueillait en son nom de chétives sommes pour secourir les plus pauvres royalistes. Je proposai de distribuer aux cholériques une somme de douze mille francs de la part de la mère d'Henri V. On écrivit à Massa, et non seulement la princesse approuva la disposition des fonds, mais elle aurait voulu qu'on eût réparti une somme plus considérable: son approbation arriva le jour même où j'envoyai l'argent aux mairies. Ainsi, tout est rigoureusement vrai dans mes explications sur le don de l'exilée. Le 14 avril, j'envoyai au préfet de la Seine la somme entière pour être distribuée à la classe indigente de la population de Paris atteinte de la contagion. M. de Bondy ne se trouva point à l'Hôtel-de-Ville lorsque ma lettre lui fut portée. Le secrétaire-général ouvrit ma missive, ne se crut pas autorisé à recevoir l'argent. Trois jours s'écoulèrent: M. de Bondy me répondit enfin qu'il ne pouvait accepter les douze mille francs parce que l'on verrait, sous une bienveillance apparente, une combinaison politique contre laquelle la population parisienne protesterait tout entière par son refus. Alors, mon secrétaire passa aux douze mairies. Sur cinq maires présens, quatre acceptèrent le don de mille francs; un le refusa. Des sept maires absens, cinq [illegible] le silence; deux refusèrent. Je fus assiégé d'une armée d'indigents; bureaux de bienfaisance et de charité, ouvriers de toutes les espèces, femmes et enfans, Polonais et Italiens exilés, littérateurs, artistes, militaires [illegible]

[illegible]

"Tout [illegible]

[illegible]

se royale en France que son beau-père n'y est roi! Mais, monsieur, il n'est personne qui ne soit moralement convaincu que cette dame agit très activement, et répand des sommes bien autrement considérables que celles dont elle vous a confié l'emploi, pour exciter des troubles dans notre pays et y faire éclater la guerre civile. L'aumône qu'elle a la prétention de faire n'est qu'un moyen d'attirer sur elle et sur son parti une attention et une bienveillance que ses intentions sont loin de justifier. Vous ne trouverez donc pas extraordinaire qu'un magistrat, fermement attaché à la royauté constitutionnelle de Louis-Philippe, refuse des secours qui viennent d'une source pareille, et cherche, auprès de vrais citoyens, des bienfaits plus purs adressés sincèrement à l'humanité et à la patrie.

"Je suis, avec une considération très distinguée, monsieur, &c.

"J. CADET DE GASSICOURT."

Cette révolte de M. Cadet de Gassicourt contre cette dame et contre son beau-père est bien fière: quel progrès des lumières et de la philosophie! quel indomptable indépendance! MM. Fleurant et Purgon n'osaient regarder la face des gens qu'à genoux; M. Cadet, dit comme le Cid:

............Nous nous levons alors!

Sa liberté est d'autant plus courageuse que ce *beau-père* (autrement le fils de Saint-Louis) est proscrit. M. de Gassicourt est au-dessus de tout cela; il méprise également la noblesse du temps et du malheur. C'est avec le même dédain des préjugés aristocratiques qu'il me retranche le *de* et s'en empare comme une conquête faite sur la gentilhommerie. Mais n'y aurait-il point quelques anciennes démêlés historiques entre la maison des Cadet et la maison des Capet? Henri IV, aïeul de ce *beau-père*, qui n'est pas plus roi que cette *dame* n'est Altesse Royale, traversait un jour la forêt de Saint-Germain; huit seigneurs s'y étaient embusqués pour tuer le Béarnais; ils furent pris. "Un de ces gallans, dit l'Etoile, estoit un apothicaire qui demanda à parler au roy, auquel Sa Majesté s'étant enquis de quel état il estoit, il lui répondit qu'il estoit apothicaire.—Comment! dit le roy, a-t-on accoustumé faire ici un état d'apothicaire? Guettez-vous les passans pour....!" Henri IV était un soldat, la pudeur ne l'embarrassait guère, et il ne reculait pas plus devant un mot que devant l'ennemi.

Je soupçonne M. de Gassicourt à cause de son humeur contre le petit-fils d'Henri IV, d'être le petit-fils du pharmacien ligueur. Le maire du quatrième arrondissement m'avait sans doute écrit dans l'espoir que j'engagerais le fer avec lui; mais je ne veux m'en engager avec lui: qu'il me pardonne ici de lui laisser une petite marque de mon souvenir.

CHATEAUBRIAND.

(*à continuer.*)

Nous appelons l'attention des capitalistes sur la vente de la succession de Mme Vve Paul Anatole Peychaud qui sera faite, aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis, par le ministère de M. Joseph Lecarpentier encanteur. Les propriétés offertes en vente sont situées dans les quartiers les plus commerçants de la première Municipalité.

On nous prie d'appeler l'attention des capitalistes sur la vente des propriétés appartenant à la succession de feu Toussaint Mossy, qui sera faite par le shérif le 31 mai courant, à la bourse Saint-Louis. 21mai—jusq31

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 20 MAI 1850.

La demande de coton est toujours très active, et les nouvelles du Steamer ne l'ont point fait varier. Les ventes de la journée ont été de 1200 balles aux anciens prix.

Les transactions en sucre et mélasse ont été peu considérables, mais les prix sont plus fermes.

Le marché à la farine est ferme et la demande modérée pour le commerce de la ville.

Quelques lots de mais ont été pris à 75 cts le boisseau.

La demande de porc a été très active, le mess vaut, $1050 @ $11 le baril. Prime $9.

La graisse est en demande et les cours sont fermes.

Le whiskey vaut 22 @ 22½ cts le gallon.

Le change est plat aux anciens taux.

Le fret est le même.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Leigh, Stewart, pr New-York.
Helena, Sutherland, pr Liverpool.
Barque Prince of Wales, Brown, pr Gloucester.
Bourdeaux, Shearn, pr Pensacola.
France, Presto, pr Bordeaux.
Brick Josephine, Fitcher, pr Savannah.

—ARRIVES.—

Steamship Guadalquivir, Caeinas, de la Havane.
Navire St Louis, Bunker, de New-York.
Barque Catherine, Watts, de Philadelphie.
Arethusa, Crowell, de New York.
Brick Versailles, Pennleton, de Camden.
Goelett Maria, Johnson, de Pensacola.
Steamer Gen Hamer, Simpson, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Eureka, Dugas, de Lockport.
Mondiana, Larose, de la Baize.
Cora No 2, Keeling, de Camden.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

Hibernia, pour Boston	le 4 Mai
Europa, pour New-York	le 11 Mai
Asia, pour Boston	le 18 Mai
America, pour New-York	le 25 Mai

[D'AMERIQUE.]

Hibernia, de Boston	le 29 Mai
Europa, de New-York	le 5 Juin
Asia, de Boston	le 12 Juin
America, de New-York	le 19 Juin

AVIS—Madame Pinonin et Messieurs Lavergne, Grochand et P. Meur, consignataires de marchandises par le navire Fides, du Havre, sont priés de passer au bureau de
18mai J P WHITNEY & Co.

Terres à sucre de valeur.

J'OFFRE à vendre à l'amiable 957 59/100 acres de terres à sucre de choix en T. C. R. 9 et 10 E. situé dans le bayou Grosse Tête, rive gauche, paroisse Pointe Coupée, à l'abri de l'inondation et sans avoir besoin de levées, parfaitement boisé et environ 100 arpents de terre défrichée.
Conditions libérales.
AUSSI—Une plantation sans esclaves presque vis-à-vis le bayou Sarah. La terre est sur une pointe et contient 1000 arpents, (plus ou moins); il y a quelques améliorations telles que: cabanes à nègres et les restes d'une sucrerie incendiée.
Cette propriété a de la valeur et à vendre de 10 à 12 ans de crédit sur billet portant hypothèques à 6 pour cent d'intérêt.
J. A. BEARD, Encanteur.
21mai Bureau, 10, Banks Arcade Passage.

DEPUIS le 15 mai courant, M. J. Farnet est devenu notre associé.
21mai H. NOEL & GUIRAUD.

A vendre ou à louer.—Une Maison située à Mandeville sur le bord du Lac, en grande partie meublée, possédant toutes les convenances pour une résidence de famille. S'adresser à A. D. GUESNON.
21mai—3f Au bureau du Shérif.

BOUTEILLES VIDES de Bordeaux — de six ou douze caisses de 12 bouteilles, à vendre par NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

VIN rouge et blanc, en barriques, 1/2 barriques et en caisses, à vendre par NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

EN DOUANE—Cognac de M. Chatillon jeune (1846), à vendre par NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer par le navire W. Athens [illegible] de Hollande, [illegible] de 5 gallons, [illegible]
S'adresser à DOMINIQUE LANATA, Rue Jefferson, Rue Sakié [illegible]

CAFE DE RIO—[illegible] E. J. HART & Co, [illegible] Tchoupitoulas

CONFITURES DE PHILADELPHIE — [illegible] à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas

MACHINE à égrener le mais, de Coleman, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

[illegible] A LETTRE ET ORDINAIRE, à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

[illegible] PLOMB, [illegible] à vendre par E J HART & Co, 79 rue Tchoupitoulas

[illegible] Impérial, Poudre à canon, Hyson, [illegible] à vendre par E J HART & Co, 79 Tchoupitoulas

[illegible] LARD—[illegible] SECCOMB & VOORHIES, 14 Tchoupitoulas

[illegible]

Consulat d'Espagne.

SONT invités à se présenter à ce Consulat MM. Joseph, Guillaume, Joseph Kevin, Augustin et Mlle Marie-Thérèse Ballestier, frères et sœurs de feu Jean-Baptiste Ballestier, décédé à la Guayane, (Ile de Puerto-Rico). La chancellerie du Consulat d'Espagne, située rue Bienville, encoignure Passage de la Bourse, est ouverte tous les jours de 9 heures 1/2 A. M. jusqu'à 2 heures 1/2 P. M.
J. BRINCIO DE CORTADA, chancelier.
21mai—3f

ON désirerait trouver une femme d'un certain âge pour aider à tenir un ménage, où il n'y a point d'enfants.
On exigera de bonnes recommandations.
S'adresser au bureau de ce journal.
21mai

COGNAC—Venant d'arriver.
40 quarts pipes cognac La Rochelle; marque Washington;
40 do do do do do J & J From & Co.
20 " " Se " Saint Cric La Rochelle.
20 " " 1er preuve Aigle
20 " " do " St-Clre.
144 " " do " J & J From & Co.;
A vendre par FDO DE FUENTES & Co.
21mai 22, Vieille Levée

VIN DE BORDEAUX en barriques et en caisses, Absynthe.—40 barriques vin rouge Palue Loubis, pour familles.
12 barriques vin rouge Cantenac véritable.
8 1/2 do do do do.
1,200 caisses do St-Julien, Médoc.
400 do do St-Estèphe do
200 do do Pauillac; do
100 do vin blanc Haut Sauterne;
10 do absinthe Couvet fils.
A vendre par FDO DE FUENTES & Co.
21mai 22, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES DE HAVANE.—37 balles en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co.
21mai 22, Vieille Levée

CAFE HAVANE.—85 sacs Prime Vert, à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
21mai 22, Vieille Levée.

CIRE D'ABEILLES.—2 balles cire blanche à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
21mai 22, Vieille Levée

VICTOR HÉBERT,
Libraire, papetier et marchand de papier peint,

A REÇU par les derniers arrivages du Havre:
Wahu, annuaire de médecine pour 1850.
Bouchardat, annuaire de thérapeutique pour 1850.
Les Conspirateurs, pamphlets par A. Chenu.
Les Etoiles, un beau volume illustré par Grandville.
Le Bon Jardinier avec planches pour 1850.
NOTA—On trouvera constamment à cette librairie outre les livres de fond, tous les ouvrages élémentaires tant en français qu'en anglais. Les nouveautés littéraires, pamphlets, pièces de théâtre, etc. etc.
Aussi les articles de bureaux, comme papier, plumes, encre, crayons, etc. etc.
La maison Hébert appelle surtout l'attention du public sur son stock de papier peint qui est des plus variés, depuis les prix les plus modiques jusqu'aux prix les plus élevés. 20 mai—8

Marchandises sèches.

C. M. SIMPSON vient de recevoir et offre en vente à son magasin, No 50, rue Canal, un grand et bel assortiment de marchandises sèches et fantaisie, de la dernière mode, ainsi qu'à l'usage des plantations.
ROBES—Alberines nouveau genre, très riches.
Baréges dessins de Paris do.
Grenadines nouveau genre.
Un grand lot de baréges à bon marché.
Organdis français, mousselines, jaconats.
Batiste, linons et un grand lot de mousseline à bas prix, de l'encan.
Parapluies français et ombrelles.
TOILES—Toile d'Irlande, des premières manufactures, et garantie fil. Linons et batiste.
Une grande variété mouchoirs batiste.
Toile à draps, un grand assortiment de marchandises de fonde; le tout à vendre à bas prix pour du comptant.
20 mai—

DISSOLUTION—La société existant entre les soussignés est dissoute.
Nouvelle Orléans, 16 mai 1850.
NEWTON RICHARDS,
20 mai—3 P. H. MONSEAUX.

VINS ROUGE EN CAISSES—1221 caisses vin rouge des marques suivantes Ch. Latour, Ch. Lafitte, Ch. Margaux, Ch. Chollet, Beychevills, Mouton, Batailley, Léoville, St Julien, en bouteilles. St Julien en demi bouteilles, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
20 mai 17 et 19 rue St Louis

VIN ROUGE EN BARRIQUES—49 barriques et 6 demi do vin rouge des marques suivantes: Ch. Margaux, Margaux, Haut Brion, Listrac No 1, Listrac No 2, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
20 mai 17 et 19 rue St-Louis

VIN BLANC EN CAISSES—110 caisses vin blanc Ch. Yquem, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
20 mai 17 et 19 rue St-Louis

VIN DE BOURGOGNE—8 barriques et 2 demi do vin de Bourgogne. 13 caisses Clos Vougeot, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
20 mai 17 et 19 rue St-Louis

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. 7 mai

PEINTURE BLANCHE D'ANGLETERRE—En déchargement du navire Isaac Newton, Quelques centaines de barillets peinture blanche d'Angleterre, 1re qualité, à vendre par
GAMBLE & BOYLE,
9mai—12f 9, rue Bienville.

CIGARES de la Havane—110,000 en magasin et à vendre par R VALLS,
4mai 37, rue de la Commune

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche:

No 9, rue Bourbon.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures A. M.
7mai—3juin G. MAY, Secrétaire.

AUGUSTE BARBAUD,
Encoignure Royale et Orléans,
A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Spindola—
Cent cinquante douzaines de gants, soie et fil d'Ecosse de première qualité, pour hommes et pour dames, ainsi qu'un très grand choix de cravates d'été, en batiste et étoffe fantaisie de haute nouveauté. Il vient de recevoir en même temps un grand assortiment de porcelaine et de cristaux.
On est toujours sûr aussi de trouver le meilleur et le plus grand choix de parfumerie que l'on puisse désirer.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—136 caisses venant d'arriver par les navires Acadia et Southerner, et à vendre par R G HOBBS,
15 mai 12, rue de la Douane

HUILE D'OLIVE—500 paniers de James Flageol, en bouteilles de 24 onces, quarts et pintes, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
15mai 34, rue Vieille Levée

BOUCHONS—200 milliers bouchons fins, surfins, superfins pour bouteilles;
30 milliers bouchons à dame-jeannes;
A vendre par NUMA LACOSTE,
6 mai 147, rue Royale.

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co.
Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins,
23 jan—6 m Entre Commune et Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—En déchargement du brick P Soule, Regalias, Lord Wellington à Nueva Empresa, à vendre par J N RICULFI & CO,
11 mai 17, rue de la Commune

CAFE DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par J N RICULFI & Co,
11 mai 17, rue de la Commune

CHANDELLES de l'Etoile—300 caisses en déchargement ex J. M. Niles, et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
8 mai 14, Tchoupitoulas

Coton Osnaburg et Osnaburgs.
25 balles 7/8 osnaburg lourd, manufacture Augusta,
20 do 4/4 do do Ashland,
20 caisses 7/8 osnaburgs fortes, [illegible]
10 do do [illegible]
Venant d'arriver et à vendre par
McDOWELL & PLACE,
[illegible] 20, Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 mai 37, Vieille Levée

[illegible]

No. 114, Vieille Levée [illegible]
L A GUILLEMIN [illegible]
20 mai—1m

LES SIEURS BOYER FRERES [illegible] dans leur magasin [illegible] rue des rues Moreau et Mandeville [illegible] un grand assortiment de vins [illegible] marques supérieures, cognac [illegible] et du Nord, rhum, whiskey [illegible] rie toute sur nos vastes [illegible] avantageusement familles qui [illegible] ral de leur confiance. 25 avril

EN déchargement du navire [illegible] Sallesceyta, et à vendre par les [illegible] 40 barriques vin rouge [illegible]
BOYER FRERES,
[illegible] Municipalité.
25 avril

INCESSAMMENT [illegible] Ponsell et Bouss, Wade, du Bordeaux, et à vendre par les soussignés—
145 barriques vin rouge [illegible] et bon ordinaire.
BOYER FRERES.
Encoignure [illegible] Mandeville, 3me Municipalité.
25avril

THOMAS G. PATAN & CO.
No 16, rue [illegible] entre les rues Vieille-Levée & Chartres.
[illegible]

[illegible]

HOTEL DU CHENE VERT A BILOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.
Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons aérées complètement séparées de l'hôtel.
La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.
Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.
L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.
L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.
Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissements de ce genre établi dans le Sud.
Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.
Les prix sont modérés. [illegible]

Bureau des Architectes—[illegible]
[illegible]

DES SOUMISSIONS CACHETÉES [illegible] reçues à ce bureau jusqu'au 1er juin 1850 pour la fourniture de 3,000 [illegible] bois, Sharp Ellis Cliff, livrée à la Nouvelle [illegible]. Ces matériaux devront être livrés le plus [illegible] possible après l'adjudication du contrat qui [illegible] jugé au plus bas soumissionnaire.
Des échantillons devront être fournis avec les soumissions. JOHN ROY,
18 mai Arch. [illegible]

A vendre pour cause de départ.

UNE jeune négresse de 19 à 20 ans, femme de chambre, excellente gardienne d'enfant, un peu couturière, parfait sujet, garantie sous tous les rapports.
Une maison bâtie encoignure des rues Elmire et Amour, vis à vis de la belle propriété occupée par M. Bellanger, à 4 îlets du fleuve. Cette maison est composée de 4 appartements, galerie, 2 cabinets, cuisine, &c., et peut être louée de 15 à $20 par mois.
Conditions—Comptant.
S'adresser sur les lieux ou au magasin de Victor Hébert, 149, rue de Chartres. 18 mai—3

DEMANDE DE PENSION.

UN jeune Américain désirerait prendre pension dans une famille où la langue française seulement serait parlée. Il désire que le dîner soit servi à deux heures. S'adresser par lettre à la Poste, boîte G, No 29. 18mai—6f

Billards en acajou à vendre.

ON offre à vendre un magnifique billard en acajou tout neuf, avec tous les accessoires nécessaires à ce jeu. Le dit billard sera vendu pour du comptant à un prix très modéré.
S'adresser encoignure Franklin et St-Louis, No 122. 18mai—6f

A VENDRE—Une maison en briques à deux étages, située rue des Remparts, entre Bienville et Conti. Le lot mesure environ 28 pieds de face par 108 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à
CHARLES OIHER & Co,
18 mai—15 60, rue de la Commune.

DE FOREST & Co, 20, rue Douane, offrent à des conditions libérales:
200 balles coton écru 4/4,
100 caisses coton blanc, diverses qualités.
50 balles coutil, 20 caisses cotonnade.
140 caisses indiennes américaines, div. qualités.
50 do do anglaises, [illegible] au drawback.
10 do linons anglais.
14 do soie à coudre noire et couleur.
1 do do espagnole noire.
1 do rubans de satin.
200 balles étoupes de N. Y. 18mai

VIN ROUGE—Reçu par James Fennel, de Bordeaux—
100 caisses Pontet et Canet très vieux;
20 do Château Lafitte do.
10 do Chateau La-Rose do.
20 do Bages Pauillac 1843;
10 do St-Julien Medoc;
100 do St-Estèphe do
60 do Cantenac do.
20 barriques Haut Talence '841;
20 do St-Estèphe Médoc.
En magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 mai Encoignure Conti et Royale.

FASHIONABLE STORE.

Encoignure St-Charles et Commune,

J DUCOURNAU prévient ses amis et ses habitués que son départ pour France est fixé au 15 courant; il est prêt à recevoir toutes les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commissions qu'on voudra bien lui confier, méritera qu'à ce jour l'on a honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU.
N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co, sont notifiées par le présent avis de ne payer leurs comptes qu'au soussigné ayant seul le droit de recevoir ou à son représentant légal. J. DUCOURNAU,
6mai—30 Encoignure St Charles et Commune

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

UNE PHARMACIE bien achalandée, située encoignure Ste-Claude et Bayou. S'adresser sur les lieux. 15mai—1m

Wm. L. CUSHING & Co,
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
AGENTS pour la vente du Beurre et Fromage de Fox Starch et pour le Champagne de Schneider. 17mai

BEURRE & FROMAGE—165 barillets beurre de l'Ouest et 363 caisses fromage, reçus en consignation et à vendre à bas prix par
W. L. CUSHING & Co,
17mai 55, rue Commune.

PORC EPAULES—39 barils en consignation et à vendre à bon marché par W L CUSHING & Co,
17mai 55, Commune.

JAMBONS—67 tierces différentes qualités, à vendre par W L CUSHING & Co,
17mai 55, Commune.

PORTER & ALE—50 barriques à vendre par
W L CUSHING & Co,
17mai 55, Commune

CHEMISES—100 douz. chemises indiennes françaises;
150 douz chemises de dessous, tricotées en coton rose, blanc et écru, à vendre par
JOS. N. ROBERT & CO,
17mai Maison Rouge, entre les deux marchés.

COTON A VOILES—De la marque de New-England et Pilot—Assorti du No 2 et 7.—Aussi coton à voiles de Ravens et de Howard.—Avendre à bas prix pour clore une facture par
JOS. N. ROBERT & CO,
17 mai Maison Rouge entre les deux marchés.

Demande d'institutrice.

UNE dame désirant aller à la Mobile pourrait se procurer une place d'institutrice dans une famille pour y donner des leçons de français, en s'adressant à Mme M. Goodrich.
Chez HYDE & GOODRICH,
13mai—10f 15, rue de Chartres.

A LOUER—Toute cette partie de maison et servitudes, au-dessus du rez-de-chaussée, formant l'encoignure de la rue Royale et Dumaine, à la jolie Place Antoine. Cette propriété, bien aérée et dans le plus beau quartier de la ville, offre une résidence des plus agréables. S'adresser au soussigné, 85, rue St Louis.
13 mai—10 VICTOR BOUMAGE.

Belle résidence à Mandeville, à vendre ou à louer toute meublée.

LA belle maison neuve, bien située, appartenant à M. J. J. Albert. S'adresser au No. 37, rue de Chartres [illegible]
13 mai—1m Encoignure [illegible]

PENSION ET RESTAURANT
A la Baie St-Louis.
[illegible]

[illegible]

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850.

AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y déposent qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, et que cette institution a assumé le paiement sur demande, des billets et dépôts dus par la première de ces banques, à sa branche banque, rue du Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires.

CONFORMÉMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, cette institution paiera également sur demande, aux actionnaires de la Banque de Cité, au local ci-dessus désigné, le montant de cent piastres par action, ou la valeur au pair des actions, presentées pour être cancellées en déduisant au préalable le montant dû à cette banque par les actionnaires. R. J. PALFREY,
28av— Caissier

AVIS.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1850.

L'ELECTION de treize surveillants de cette Compagnie, pour servir pendant l'année qui commencera le 1er lundi d'août prochain, aura lieu à son bureau, lundi 3 juin 1850, de 9 A. M. à 4 heures du soir.
16mai—15 CHARLES J. MANSONI, secrétaire

Aux entrepreneurs.

DES soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'au 31 courant, pour l'érection d'une SYNAGOGUE en briques, sur le terrain de la rue des Remparts, côté du Fleuve, entre les rues Conti et St-Louis. Les [illegible] seront exposés jusqu'au [illegible]
14 mai—6f

[illegible]

[illegible] INTRAITS [illegible]

[illegible]

L. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 83, rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
[illegible] Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

D. MORNIO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la Havane.
6 avril [illegible] Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourbon et Dauphine.
[illegible]

LANGUE ANGLAISE.
SYSTEME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur d'*Anglais Français* et *Espagnol*, au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tien [illegible] depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi; et depuis 5 heures du soir jusqu'à 8. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent se perfectionner en très peu de temps les études [illegible] feraient bien de ne pas en négliger la meilleure opportunité. 25 fev—3m

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANCAIS.

M. R. HAGGERTY & Bro.
No 58, rue du Canal.

SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très-grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis [illegible] imprimés, [illegible] réduits de 50 à 30 cents.
[illegible] de 37 1/2 [illegible] à 25 cents.
[illegible]

[illegible] ANGLAIS.
500 douzaines [illegible] Londres, [illegible]
[illegible]

LIQUIDATION.

LA société [illegible]
[illegible]

AMUSEMENTS.

Theatre-d'Orleans.

Mardi 21 mai 1850.
REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE.
La dernière de la saison.

LE PROPHETE,

Grand opera en 5 actes et 9 tableaux, de Meyerbeer.
On commencera à 6 heures 3/4.

VARIÉTÉS DE PLACIDE.

Mardi soir 21 courant.
Le spectacle commencera par la pièce burlesque
THE YOUNG SCAMP.
Suivie du grand ballet
THE NEREID QUEEN
BÉNÉFICE DE M. W. R. BLAKE.
Le public est respectueusement informé que M. W. R. Blake donnera une représentation à son bénéfice, mercredi soir, 22 mai. Il paraîtra pour la première fois dans son rôle comique de GRAND FATHER WHITEHEAD, et dans celui de MONSIEUR JOBBE, de la comédie d'INCHBALD, (réduite en deux actes) intitulée:
EVERY ONE HAS HIS FAULT.
Le corps de [illegible]
[illegible]